



Liste de contrôle précédant la validation

Cette liste de contrôle est destinée à aider les producteurs lors de leur préparation en vue de la visite de leur valideur du Programme AQC^{MD}. Cette liste est conçue pour être utilisée à la ferme et n'a pas à être présentée à votre valideur ou à votre administrateur provincial du programme. Utilisez cette liste pour passer en revue les principales exigences du Programme AQC^{MD} afin de vous assurer que tous les renseignements dont le valideur aura besoin sont à jour et facilement disponibles.

- Toutes les questions du *Cahier d'évaluation de la qualité à la ferme* qui s'appliquent à votre entreprise sont complètes et à jour.
- Les historiques écrits des traitements sont disponibles pour tous les animaux entrés dans le troupeau au cours des 12 derniers mois. (Question n° 2d du *Cahier d'évaluation*)
- Les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires, les conduites de distribution et/ou les systèmes de transfert des aliments sont clairement identifiés. (Question n° 7 du *Cahier d'évaluation*)
- Si cela s'applique, le permis pour nourrir vos porcs avec des matières résiduelles comestibles est disponible et à jour. (Question n° 8 du *Cahier d'évaluation*)
- Les renseignements du formulaire sur les Rations utilisées à la ferme (ou tout formulaire similaire) sont complets et à jour. (Question n° 10 du *Cahier d'évaluation*)
- Si vous servez des aliments médicamenteux, une copie de l'ordonnance est disponible. (Question n° 10d du *Cahier d'évaluation*)
- Si cela s'applique, le Registre de préparation des rations et de séquençage (ou tout formulaire similaire) est rempli et à jour. (Question n° 11b du *Cahier d'évaluation*)
- Le Régime pharmacothérapeutique à la ferme (ou tout formulaire similaire) est rempli et à jour. (Questions nos 18a et 18b du *Cahier d'évaluation*)
- Des modes d'emploi écrits sont disponibles pour tous les médicaments sous ordonnance utilisés à la ferme. (Question n° 18c du *Cahier d'évaluation*)
- Si cela s'applique, toutes les recommandations pour utilisations non indiquées sur l'étiquette signées par votre vétérinaire sont disponibles. (Questions nos 19b et 19c du *Cahier d'évaluation*)
- Des registres de traitement sont tenus pour tous les traitements, y compris les traitements administrés par l'eau d'abreuvement. Ces registres sont disponibles pour au moins les douze derniers mois pour tous les animaux de plus de 22,5 kg. (Question n° 20d du *Cahier d'évaluation*)
- Pour les fermes qui préparent des aliments médicamenteux, les Registres de préparation des rations et de séquençage sont conservés pendant deux ans (exigence réglementaire fédérale). Pour les fermes qui ne préparent pas d'aliments médicamenteux, les Registres de préparation des rations et de séquençage sont conservés pendant un an dans les dossiers.
- Tous les autres registres, y compris les étiquettes et ordonnances, sont conservés dans les dossiers pendant au moins un an. (Note : Pour la validation initiale, on ne demandera que trois mois de registres.)